

**2017-12-160-DR/CPA**

**nomenclature: 7.10**

## **DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2017**

### **OBJET : PRISE EN CHARGE DE L'INDEMNISATION DE SINISTRES IMPUTABLES À LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA VILLE**

L'an deux mille dix-sept, le sept décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### **PRÉSENTS**

M. LESPADÉ, Mme NOGARO, M. PERRET, M. DUBERT, Mme DUPRE, M. LAPEBIE, M. HERVELIN, M. GONZALES, Mme BAULON, Mme DESTOUESSE, Mme BIRLES, M. LAURENT, Mme CORRIHONS, M. LECERF, Mme PICAT, Mme MOUNIER, M. COUTIER, M. GARANS M. DUBUS, Mme SAINT-AUBIN, M. SAUBIETTE, Mme PERIMONY-BENASSY, Mme MONTAUCET, M. ROBLES

#### **ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS**

Mme DUFAU	procuration à	Mme DUPRE
M. SALLABERRY	procuration à	Mme NOGARO
Mme BISBAU	procuration à	Mme MONTAUCET
M. AJA	procuration à	M. DUBERT
Mme CAMBRONERO	procuration à	M. LAURENT
Mme FAURE	procuration à	M. ROBLES

#### **ABSENTS EXCUSÉS:**

M. CLAVERIE

#### **ABSENTS**

Mme DELAVENNE, M. POULAERT

**SECRÉTAIRE DE SEANCE : M. PERRET**

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 23

24 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de pouvoirs: 5

6 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)

Nombre de votants : 28

30 au point n° 2017-12-147-DR/FIN (Arrivée de M. ROBLES)



**2017-12-160-DR/CPA - PRISE EN CHARGE DE L'INDEMNISATION DE SINISTRES IMPUTABLES À LA RESPONSABILITÉ CIVILE DE LA VILLE**

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a souscrit après mise en concurrence un contrat d'assurance responsabilité civile auprès de la SMACL à compter du 1 juillet 2017.

Ce contrat a été souscrit avec une franchise de 500 euros. Cette franchise demandée par la Ville auprès de notre assureur a pour objectif de diminuer la cotisation annuelle due par la ville au regard du taux de sinistralité relativement faible enregistré depuis trois ans sur ce contrat.

Ainsi les sinistres dont la Ville est responsable au titre de sa responsabilité civile et dont le montant des dommages matériels est inférieur à 500 euros TTC, ne font donc plus l'objet d'une déclaration à l'assurance et doivent être pris en charge directement par la Ville.

Il est demandé au conseil municipal d'autoriser M. le Maire à procéder au règlement et à la clôture de ces dossiers auprès des tiers demandeurs.

**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant les demandes suivantes d'indemnisation depuis le 1<sup>er</sup> juillet : :

- 21 juillet : projection d'un caillou sur la vitre du véhicule de M. Deschamps pour un montant de 90 euros TTC
- 27 juillet : chute d'un arbre communal sur la clôture de la résidence M. Allemane pour un montant de 484 euros TTC
- 27 juillet : chute d'un arbre communal sur la pompe à chaleur de la résidence de Mme Pieuchot pour un montant de 334,51 euros TTC
- 10 octobre : projection d'un caillou sur la baie vitrée de la Résidence Tarnos Océan, pour un montant de 174,35 euros TTC
- 23 octobre : projection d'un caillou sur la vitre du véhicule de M. Parrouffe pour 239,59 euros TTC
- 24 octobre projection d'un caillou sur la vitre du véhicule de Mme Meunier pour 122,71 euros TTC
- 13 octobre : bris de pare brise sur le véhicule de M. Lasplacettes. lors de la manipulation de matériel pour 384,91 euros TTC

**DELIBERE**

**ACCEPTE** la prise en charge par la Ville des demandes d'indemnisation de tiers suivants :

• M. Deschamps (90 €)	• M. Parrouffe (239,59 €)
• M. Allemane (484 €)	• Mme Meunier (122,71 €)
• Mme Pieuchot (334,51 €)	• M. Lasplacettes (384,91 €)
• Résidence Tarnos Océan (174,35 €)	



**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder au règlement et à la clôture de ces dossiers.

**DIT** que les crédits sont prévus au budget au titre des charges exceptionnelles ( compte 678)

**Vote: 30**

Pour: 30

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

(suivent les signatures)

Pour extrait certifié conforme

Tarnos, le 8 décembre 2017

Le Maire

